

GAGNER LA BATAILLE DES IDÉES POUR GAGNER LA BATAILLE DES RETRAITES



La CGT défend l'existant et ne veut rien changer

La CGT n'est pas pour le statut quo, elle est porteuse d'une autre réforme. Les difficultés actuelles résultent des précédentes réformes qui ont déséquilibré les rapports entre les différents régimes et ont dégradé le niveau des retraites.

Nous sommes conscients qu'il y a de nouvelles formes de travail, la montée du numérique à prendre en compte. Quand un auto-entrepreneur dépend quasi-exclusivement d'une plateforme, il n'est pas réellement indépendant, il faut que la plateforme en position de donner d'ordre prenne en charge les cotisations sur la part employeur.

Le système actuel est à bout de souffle, cette réforme est nécessaire

Notre système de retraite est un des plus performants au monde.

Le taux de pauvreté relatif chez les seniors est un des plus faibles des pays de l'OCDE.

Si le niveau de vie moyen des retraités est supérieur à celui des actifs, cela ne doit pas masquer qu'il existe de profondes inégalités de niveau de vie entre les retraités.

Tous les pays qui ont mis en place un système à points ont vu le niveau des pensions baisser.

On ne peut pas augmenter le taux de prélèvements obligatoires, on ne peut pas augmenter indéfiniment les cotisations.

Les cotisations font partie du salaire (c'est du salaire socialisé), en augmentant les salaires, on augmente les cotisations.

Il faut faire cotiser tous les revenus, aujourd'hui certaines formes de rémunération (intéressement, participation, épargne-retraite) ne sont assujetties à cotisations. En élargissant l'assiette des cotisations on augmente celles-ci. L'enjeu c'est la question de la répartition de la richesse produite, au moment où les dividendes versés aux actionnaires battent des records

La réforme est faite pour sauver le système par répartition

Le système actuel est à l'équilibre financier, le léger déficit résulte des dernières mesures gouvernementales qui ont privé la protection sociale de ressources.

Un système en répartition ne peut pas faire faillite contrairement à un système par capitalisation.

En faisant sortir les hauts-revenus (supérieurs à 10.000€ mensuels) des cotisations, la réforme va les encourager à recourir à l'épargne retraite.

La réforme est faite pour accompagner la baisse programmée des pensions, et inciter à recourir à l'épargne retraite (cf. les dispositions de l'article 71 loi Pacte).

La baisse des taux d'intérêts sur les marchés financiers démontre la fragilité d'un système par capitalisation.

C'est le blocage des ressources, par la mise ne place d'une cotisation définie et les nombreuses exonérations, qui fragilise notre système.

La réforme crée un système plus juste

La retraite est le reflet de la vie professionnelle, si on ne corrige pas les inégalités durant la vie active, celles-ci perdureront à la retraite. Il faut donc s'attaquer aux inégalités de carrière durant la vie active, à commencer par la question de l'égalité salariale femme-homme.

Il n'y a pas de volonté politique de ce gouvernement pour s'attaquer à ces inégalités.

Supprimer les régimes (spéciaux) ne résoudra pas les inégalités qui existent actuellement à la retraite, puisqu'elles résultent des inégalités durant la vie professionnelle.

La question des carrières plates est étroitement liée à celle de l'indexation des salaires portés au compte. La justice ce n'est pas l'alignement sur le moins disant, mais au contraire d'harmoniser par le haut. C'est comme cela que s'est construit notre système en permettant notamment aux salariés du privé de pouvoir bénéficier d'avantages acquis dans le public (MDA pour les mères par exemple

Exemple sur service aides à la personne, environ 3 millions de salariées (essentiellement des femmes), secteur en pleine expansion, on constate forte hausse du nombre d'ATMP +5,5% en 2017 (comparativement le BTP baisse de 1,6%).

Les fonctionnaires en établissement vont perdre le service actif, sans nécessairement pouvoir bénéficier du C2P. Mais celles qui ne travaillent pas en établissement et qui ne bénéficient pas du service actif, vont être encore plus fragilisées puisque la plupart sont à en temps partiel. Et ne bénéficient pas d'actions de prévention.

La réforme est « féministe »

La réforme ne corrige pas les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes, ni ne corrigent les injustices qui touchent les carrières des femmes.

Un système à points où le niveau de la pension est étroitement lié au salaire est par nature injuste envers les personnes qui ont de plus petits salaires, qui subissent des temps partiels ou qui connaissent des interruptions de carrière : dans chacune de ces situations, les femmes sont sur-représentées.

L'attribution d'une bonification de 5% par enfant est une amélioration, et particulièrement pour les femmes.

Dans un couple qui a 3 enfants, aujourd'hui ils bénéficient de 10% chacun, ce qui fera plus que 15% sur un seul d'entre-eux.

Le choix d'attribuer 5% à l'un des deux parents au choix est dangereux pour les femmes : il y a un risque réel de voir le choix être opéré en faveur de celui des deux parents qui a le plus gros salaire, et il s'agit le plus souvent de l'homme.

La réforme est pour un système plus solidaire

Le système à points ne peut pas garantir les solidarités. A l'inverse, notre système actuel offre beaucoup de solidarité, il est construit dessus (c'est le sens des ordonnances de 1945 à la fondation de la Sécurité Sociale par A. Croizat). Aujourd'hui les mécanismes de solidarité font partie du cœur de notre système de retraite.

Dans le système à points, les mécanismes de solidarité sont à l'extérieur et dépendent des modalités de financement. Ils deviennent totalement dépendant des paramètres économiques de l'Etat, et peuvent donc être utilisés comme variable d'ajustement budgétaire.

La réforme offre plus de lisibilité

Dans un système à points, on ne connaît la valeur exacte du point qu'au moment de liquider sa retraite. On ne peut pas déterminer à l'avance de combien on disposera de points, puisque leur acquisition dépend de l'évolution de notre salaire, mais aussi de la valeur d'acquisition du point : avec le même salaire on peut avoir moins de points.

Les retraités actuels ne seront pas concernés

Les retraites actuelles dépendent des cotisations perçues. Dans la réforme où la masse des pensions versées doit être égal aux cotisations perçues, l'augmentation du nombre de retraités aura forcément un impact sur le niveau des pensions si on n'augmente pas les recettes.